

LISTE DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MARS 2024

2024-03-25-001 – SECURISATION DES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRICITE-TELECOM ET EP - RUE DU VIEUX MANOIR ET DES SALINES – PROPOSITION FINANCIERE DU SDEM

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **REALISER** la mise en souterrain des réseaux de distribution d'électricité, du réseau de télécommunication et d'éclairage public, avec la rénovation des candélabres rue du Vieux Manoir (entre la rue des Douves et la rue des Salines) et rue des Salines.
- **DEMANDER** au SDEM que les travaux soient achevés pour le 1^{er} trimestre 2025
- **ACCEPTER** la participation de la commune à hauteur de 98560 € HT
- **S'ENGAGER** à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-03-25-002 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL : SANITAIRE AUTOMATIQUE

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Le Maire rappelle que le projet d'installation d'un sanitaire automatique soit susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 34 016.76 euros HT

DETR /DSIL : 6 803 euros HT

Autofinancement communal : 27 213.76 euros HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : deuxième semestre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ARRETER** le projet d'installation de sanitaire automatique
- **APPROUVER** la demande de subvention DETR ou DSIL
- **CHARGER** le Maire de déposer le dossier auprès des services préfectoraux.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-03-25-003 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL : POTEAU INCENDIE

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Le Maire rappelle que le projet de remplacement de poteau incendie à la Paronne, la Jourdanerie, et la

Faverie, soit susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 6 975 euros HT

DETR /DSIL : 1 395 euros HT

Autofinancement communal : 5 580 euros HT

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : deuxième semestre 2024

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ARRETER** le projet d'aménagement de poteau incendie
- **APPROUVER** la demande de subvention DETR ou DSIL
- **CHARGER** le Maire de déposer le dossier auprès des services préfectoraux.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-03-25-004– DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE FONDS DE CONCOURS

Le Maire propose d'inscrire au titre du fonds solidaires de la communauté de commune Granville Terre et Mer :

- le projet de rénovation du parcours découverte Village Patrimoine avec l'installation de nouveaux panneaux estimés à 5 500 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ARRETER** le projet du parcours découverte Village Patrimoine
- **APPROUVER** la demande de subvention fonds solidaires Granville Terre et Mer
- **CHARGER** le Maire de déposer le dossier auprès des services de GTM.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-03-25-005– VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CHEMIN CHAUSSEE

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 100€ à l'association Chemin Chaussée.
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents

2024-03-25-006– CONVENTION FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'état, représenté par la rectrice d'académie de Normandie
- **ADOPTÉ** à l'unanimité des membres présents